



Vol à l'étalage dans un centre commercial.

Par **rosa**, le **21/11/2008** à **16:51**

Bonjour.

Hier j'ai piqué quelques articles à Carrefour et une robe dans un magasin de vêtement. je me suis faite chopée à la sortie (la honte). En plus tout ça s'est passé dans un centre commercial. J'ai donc reconnu les faits et signé 2 documents dont un pour chaque magasin. Le hic c'est que je n'avais plus assez d'argent pour payer les articles. Ils m'ont dit qu'ils enverront des lettres plaintes chez le procureur et que je devais sagement attendre la convocation chez moi. J'aimerais donc savoir ce que je risque?

NB: Aucun article n'était détérioré et ils les ont remis en rayon.

Par **Tisuisse**, le **22/11/2008** à **08:05**

Bonjour,

Ben, la direction du magasin a raison : attendez chez vous les convocations pour l'enquête, interrogatoire, etc. Prenez un avocat pénaliste et ne retournez pas dans cette grande surface. Le fait que le personnel du magasin ait remis les articles en place, est sans incidence sur vos actes. Vous vouliez commettre un vol, non ? Assumez-en les conséquences.